



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

03 Janvier 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 03 Janvier 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/ SIDPC N° 2019-1233	31.12.2019	Arrêté modifiant l'arrêté CABINET/DS/SIDPC N° 2019-780 du 19 Août 2019 portant agrément du centre de formation de la société CFI-SECURITE ASSISTANCE pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.	3
ANNEXE		Annexe de l'arrêté CAB/DS/SIDPC N° 2019-1233 du 31 décembre 2019.	5

CABINET DU PREFET

**ARRÊTÉ CAB-DS-SIDPC N° 2019 – 1233 du 31 DECEMBRE 2019
MODIFIANT L'ARRÊTÉ CABINET-DS-SIDPC n° 2019-780 DU 19 AOÛT 2019
PORTANT AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION
DE LA SOCIETE CFI-SECURITÉ ASSISTANCE
POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DE SECURITE INCENDIE
DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

Vu l'arrêté CABINET-DS-SIDPC N° 2019-780 du 19 Août 2019 portant agrément de formation de la société CFI-SECURITÉ et ASSISTANCE pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté PCI n° 2019-59 du 19 septembre 2019 portant délégation de signature à monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande d'intégrer deux formateurs dans l'équipe pédagogique de la société CFI-SECURITÉ et ASSISTANCE dont le siège social est situé au 2 avenue Félix Faure à NANTERRE (92000) ;

Considérant que tout changement de formateurs doit être porté à la connaissance du préfet et faire l'objet d'un arrêté modificatif ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : La liste des formateurs en annexe du présent arrêté remplace celle annexée à l'arrêté du 19 Août 2019 susvisé.

Article 2 : Le reste des dispositions de l'arrêté CAB-DS-SIDPC n° 2019-780 du 19 Août 2019 susvisé est sans changement.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le général commandant la brigade de sapeurs pompiers de Paris, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile de France et le représentant légal du centre de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Mathieu DUHAMEL

ANNEXE DE L'ARRÊTÉ N° 2019- 1233 du 31 décembre 2019

**Formateurs qualifiés
de la société CFI-SÉCURITÉ ET ASSISTANCE
2 Avenue Félix Faure 92000 NANTERRE**

- Monsieur Nadir SAIDI

Qualification

Diplôme et recyclage de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à Personnes – SSIAP3.

- Monsieur Mohamed Chiheb Eddine CHABANE

Qualification

Diplôme et recyclage de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à Personnes – SSIAP2.

- Monsieur Nouredine MESSAAD

Qualification

Diplôme et recyclage de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à Personnes – SSIAP3.

- Monsieur Mourad BENGUEZZOU

Qualification

Diplôme et recyclage de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à Personnes – SSIAP3.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>